

CORONAVIRUS

INFORMATIONS ET RESSOURCES UTILES

Mémo de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France à destination des maires
3 mars 2020

Ressources utiles et éléments de réponses aux questions les plus fréquentes que pourraient vous poser vos administrés.

Des sources d'informations fiables pour vous et vos administrés

En cette période propice aux rumeurs et à la désinformation, et face au caractère évolutif de la situation et des consignes sanitaires sur une série d'enjeux (zones à risques, infos voyageurs, scolarisation...), le mieux est d'orienter vos administrés vers des sources d'information publiques fiables :

- Pour toute question sur le Coronavirus, vous pouvez orienter vos administrés vers le numéro vert national, ouvert 24h sur 24h, 7 jours sur 7 : 0 800 130 000.
- Pour toute question de vos administrés liée à une problématique régionale liée au Coronavirus, notamment ceux qui seraient directement concernés par des cas de coronavirus dans leur entourage, vous pouvez les orienter vers la cellule régionale d'information du public : 03 20 30 58 00.
- Une plateforme d'information dédiée au Coronavirus et actualisée en permanence est disponible sur le site du Gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

En outre, le ministère des Solidarités et de la Santé diffuse quotidiennement des points de situation en vidéo, accessibles ici : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/article/points-de-situation-coronavirus-covid-19>.

Des supports d'information/de prévention à diffuser auprès de vos administrés

Une série de supports de communication et de prévention ont été conçus par les autorités sanitaires pour informer et sensibiliser la population aux gestes barrières, remparts à la diffusion du virus : vidéo, affiche et visuels, etc.

Ils sont téléchargeables à partir du lien ci-joint (<https://we.tl/t-yjEb0GriEc>) et librement utilisables via vos différents canaux de communication et vos différents points de contact avec la population.

Un message essentiel à leur relayer

Comme pour la grippe saisonnière, les "mesures barrières" sont efficaces pour se protéger du coronavirus :

- Se laver les mains très régulièrement ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- Eternuer et tousser dans son coude
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- Utiliser un mouchoir à usage unique
- Porter un masque jetable uniquement quand on est malade

Des informations utiles pour vous permettre de répondre aux questions que peuvent vous poser vos administrés

Face au caractère évolutif de la situation, nous vous recommandons de consulter régulièrement les sources d'information officielles citées plus haut

Quels symptômes ?

Les symptômes principaux sont la fièvre ou la sensation de fièvre et des signes de difficultés respiratoires de type toux ou essoufflement.

Existe-t-il un vaccin ?

Il n'existe pas de vaccin contre le Coronavirus COVID-19 pour le moment. Plusieurs traitements sont en cours d'évaluation en France, en lien avec l'OMS pour être utilisés contre le Coronavirus COVID-19. Dans l'attente, le traitement est symptomatique.

Certaines personnes sont-elles plus à risque ?

Comme pour beaucoup de maladies infectieuses, les personnes souffrant de maladies chroniques (hypertension, diabète), les personnes âgées ou fragiles présentent un risque plus élevé

La période d'incubation ?

Elle peut aller jusqu'à 14 jours.

Comment / à partir de quelle distance une personne peut-elle contaminer les autres ?

On considère qu'un contact rapproché avec une personne malade est nécessaire pour transmettre la maladie : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre lors d'une toux, d'un éternuement ou une discussion.

Peut-on attraper la maladie par l'eau ?

A ce jour, il n'a pas été rapporté de contamination par l'eau.

Est-ce que le coronavirus COVID-19 survit sur les surfaces ?

Au vu des données disponibles, les coronavirus ne peuvent survivre que quelques heures sur des surfaces inertes sèches. Les mesures d'hygiène standard (lavage des mains, nettoyage de surfaces) sont efficaces.

Faut-il porter un masque ?

Le masque n'est pas la bonne réponse pour le grand public car il ne peut être porté en permanence et surtout n'est pas indiqué sans contact rapproché et prolongé avec un malade.

Le masque est donc réservé aux malades, aux contacts avérés haut risque, aux professionnels du secours à personnes, du transport sanitaire, des professions de santé, en ville comme à l'hôpital. Le Gouvernement déstocke les masques chirurgicaux du stock stratégique et continuera à le faire autant que nécessaire au fur et à mesure des besoins des territoires pour ces catégories.

A savoir si un cas de coronavirus est confirmé dans votre commune

Si un cas est confirmé, le patient est isolé, hospitalisé, sauf si par dérogation il est autorisé à demeurer à son domicile et bénéficie de soins et de traitements adaptés à sa situation.

C'est l'Agence régionale de santé Hauts-de-France et Santé publique France qui sont chargées d'identifier les éventuelles personnes ayant pu être en contact avec les malades. Ces enquêtes ont débuté dès la confirmation du premier cas.

Les équipes de l'ARS et de Santé publique France procèdent dans un premier temps à l'interrogation du patient et/ou de son entourage pour établir la liste de toutes les personnes avec lesquelles le malade a pu être en contact rapproché (familles, collègues, amis...). C'est un travail très minutieux pour retracer les déplacements et les activités du malade.

Un entretien est mené avec chaque personne identifiée afin de déterminer si ces personnes présentent d'éventuels symptômes :

- Quelle a été la nature des contacts avec le malade : contact direct ou indirect ?, la durée, la proximité, y-a-t-il eu contact physique ? la malade a-t-il toussé ? etc.
- si d'autres personnes étaient présentes au moment du contact avec le patient et ont pu elles-mêmes être en contact, afin d'élargir les recherches

En fonction des résultats de l'enquête, une conduite à tenir est précisée à chaque personne.

A retenir :

Pour les personnes qui n'ont pas été en contact rapproché mais qui habitent le même quartier, fréquentent les mêmes endroits...

Si la personne n'a pas partagé le même lieu de vie (par exemple famille, même chambre...) et si elle n'a pas été en face à face avec le malade, à moins d'1 mètre du malade au moment d'une toux... elle a très peu de risques d'avoir été exposée au coronavirus. La personne peut donc continuer à mener normalement ses activités habituelles.

Pour les personnes qui ont été en contact avec une personne de l'entourage d'un malade

Les recommandations sanitaires ne prévoient pas de mesures particulières. La personne peut continuer à mener normalement vos activités habituelles. En cas d'apparition de symptômes (fièvre, toux, essoufflement), elle doit appeler le 15, éviter tout contact avec son entourage, ne pas se rendre chez son médecin traitant ou aux urgences, pour éviter toute potentielle contamination.

Pour les personnes qui présentent des symptômes

- Si la personne est de retour d'une zone à risque ou a été en contact rapproché avec un cas confirmé, elle doit appeler le 15, éviter tout contact avec son entourage, ne pas se rendre chez son médecin traitant ou aux urgences, pour éviter toute potentielle contamination.
- Si elle ne répond pas à ces critères, elle doit contacter son médecin traitant.